



## Les images dans SIDES

Les formats acceptés par la plateforme SIDES sont ceux qui ont pour extension :

- **.jpg** ou **.jpeg** (format idéal pour les photos et les illustrations compliquées car il contient des millions de couleur). Ce format est à préférer pour les photos ou images sans bords bien nets, les images de jeux en 16 millions de couleurs et pour les documents scannés en niveaux de gris ou en 16 millions de couleurs. ***La compression .jpeg est disponible lors de l'enregistrement « enregistrer sous ».***

- **.png** (format libre de droits qui existe en 8 bits de type GIF en 256 couleurs ou en 24 bits de type JPEG en millions de couleurs sans compression). Ce format est à préférer pour les logos, les images ne contenant que du texte, les images aux bords bien nets et/ou aux surfaces unies et pour tous documents scannés en 2 couleurs (noir et blanc).

***Il est recommandé de changer le format PNG en PNG8 ou PNG24 disponibles lors de l'enregistrement « enregistrer sous ».***

- **.gif** (format très pratique pour les dessins et les images simples avec peu de nuances ainsi que pour les logos). Ce format peut contenir jusqu'à 256 couleurs ce qui signifie qu'une image de plus de 256 couleurs enregistrée au format **.gif** ne retiendra que 256 couleurs sur la totalité des couleurs qu'elle comportait au départ. Ce format est à préférer pour les images animées uniquement.

Les choix du format et de la taille de l'image dépendent principalement du niveau de détails que l'on souhaite.

**La taille** de l'image est libre. Toutefois, il est conseillé de limiter la largeur de l'image à 700px, l'idéal étant autour de 450px.

**Le poids maximum** d'une image accepté par la plateforme est de :

- **1,5 Mo** (Méga octet) soit 1536 ko) ou
- **1,5 MB** (Méga Byte) soit 1536 kB.

Pour que le candidat est un chargement et une navigation rapide lors de son examen, il faut que les images soient les plus légères possibles (entre 0 et 250 ko chacune).